51-2025

DELIBERATION N°7

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE

Séance du 17/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 17 juin, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Fréderic, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 13/06/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL

Absents excusés : Valérie GUILLAUME (pouvoir à Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : avenant marché centre bourg

M le Maire rappelle que dans le cadre du marché centre bourg et du lot 3, il est nécessaire pour pouvoir régler l'avant dernière situation de prévoir un avenant au marché, ce sera l'avenant 4 rectifié.

Montant avenant 4

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 10 846.50 €
- Montant TTC : 13 015.80 €

Nouveau montant du marché public : avenant 4

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 429 300.21 €
- Montant TTC : **515 160.25 €**

17/06/2025

Le maire invite le conseil à délibérer et à l'autoriser à signer cet avenant.
Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser le Maire à signer L'avenant 4 .

14 voix sur 14 voix exprimées
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/06/2025

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202285-20250617-delib7-cm62025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2025

Le maire atteste que la présente délibération sera Publiée et mise en ligne à compter du 23/06/2025

17/06/2025